

# Convention EDF

Convention pour la protection de l'avifaune dans le Gard :  
Historique et bilan des équipements réalisés

Le **25 juin 2001** à Nîmes, une convention était signée entre EDF Gard-Cévennes et le Centre Ornithologique du Gard (COGard), le Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement (GRIVE) et le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA), « concrétisant leurs volontés communes de faire régresser le taux de mortalité de l'avifaune et en particulier des espèces particulièrement menacées par le réseau électrique Haute Tension A, notamment l'Aigle de Bonelli, mais également le Vautour percnoptère, l'Aigle royal, le Circaète Jean-le-Blanc, le Balbuzard pêcheur, les Cigognes blanche et noire, etc. ».

Dans cette convention, étaient définis 11 zones prioritaires à traiter dans le département. La première phase était de cartographier les lignes et pylônes « à risque » dans chaque zone, à partir de la typologie des pylônes et risques correspondants d'électrocution. La liste hiérarchisée des poteaux et des portions de lignes selon leur dangerosité pour l'avifaune était ainsi établie pour chacun des secteurs de 5 km sur 7,5 km composant une zone, avec cartographie associée sur les planches fournies par EDF au 1/10 000<sup>ème</sup>. A partir des conclusions de ces études, les secteurs et pylônes à neutraliser en priorité les années suivantes seraient déterminés en concertation entre EDF et les associations concernées. Le budget prévu par EDF pour réaliser le protocole était d'environ 300 kF (45 700 €) annuel.

En 2001 et 2002, pour un budget total de 41 k€, les études prévues ont été réalisées sur 3 premières zones : les Gorges du Gardon par le COGard, les Gorges de l'Ardèche par le CORA Ardèche (zone re-attribuée ensuite à EDF Ardèche), la plaine de Pompignan par le GRIVE (sans suite à l'heure actuelle). Les supports et tronçons de réseau dangereux ont donc été reportés sur les cartographies EDF au 1/10 000<sup>ème</sup> pour un total de 28 secteurs.

En 2002 et 2003, aucune dépense n'a été engagée en matière de travaux avifaune par EDF, suite aux aléas climatiques (2 fortes inondations ...) qui ont modifié les priorités du centre EDF GDF Services Gard Cévennes.

A partir de 2004, le budget disponible d'EDF Gard a été réduit à 15 k€ annuel. En 2004, le premier chantier d'équipement de 4 km de ligne HTA dangereuse pour l'avifaune s'est déroulé à Blauzac, dans une zone de chasse des Bonelli nicheurs dans les Gorges du Gardon : isolation de têtes de pylônes et transformateurs dangereux pour éviter les risques d'électrocution (câbles et isolateurs protégés) et installation sur les supports de pylône de tiges/cierges pour empêcher les oiseaux de s'y percher.



2 exemples de lignes pouvant s'avérer dangereuses pour l'avifaune (photos COGard)

En 2005, un chantier d'équipement d'une ligne meurtrière (Hibou Grand-Duc, Circaète Jean-le-Blanc...) en crête sur la rive Droite du Gardon au sud de Russan (commune de Sainte-Anastasie) a été réalisé sur 3 km de ligne HTA. Le balisage de la traversée du Gardon par 2 lignes MT à Dions n'a pu être terminé qu'en juin 2006 du fait de la panne de l'automate de pose des balises.

En 2006, l'équipement d'un portique très dangereux à proximité du nid du nouveau couple d'Aigle de Bonelli des Gorges du Gardon (signalé en octobre 2005 à EDF) est prévu cet automne. 4 à 5 km de ligne et pylônes dangereux en plaine de Collias doivent également être neutralisés, sans doute début ou courant 2007.

Du fait de la forte réduction du budget mobilisable par l'antenne gardoise EDF pour la protection avifaune, le rythme annuel d'équipement et neutralisation de lignes devrait rester plafonné à 4 ou 5 km par an. Par conséquent, une dizaine d'années *au minimum* seront nécessaires pour finir de traiter la première zone déjà étudiée... Repoussant d'autant la poursuite des études sur les 8 autres zones de la convention de 2001, la réponse à d'autres ou nouveaux enjeux (Vautour percnoptère, Aigle royal...) ou les premières actions sur la seconde zone déjà étudiée (Causse de Pompignan) !

Pour ne pas désespérer devant ces échéances lointaines, la recherche de financements supplémentaires s'impose pour accélérer les équipements : soit au niveau national au travers du Comité National Avifaune (CNA), particulièrement pour les secteurs de reproduction de l'Aigle de Bonelli (4 couples nicheurs dans le Gard en 2006 !), soit au niveau européen (équipements financés dans un LIFE ?!), ou encore dans les Documents d'Objectifs des ZPS concernées...

Daniel BIZET (COGard).